



Maudières, le 16.11.2025

Conseil Municipal du 30 Octobre 2025 à 20h30 – Procès-verbal de séance**Présents**

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL.

Absents Excusés

Chantal CLEMENT ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ ;
Dimitri OLIVIER ;
Stéphane QUENELLE ;
Sophie ROBERT-GRANDJEAN absente excusée ;
Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER.

Ordre du jour

La séance s'est tenue à la salle du Conseil Municipal, en mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

Avant le déroulement de la séance, M. le Maire demande à l'ensemble du Conseil présent d'ajouter le point « Travaux laverie » à l'ordre du jour. La proposition est approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Septembre 2025

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 04 septembre 2025 à la salle du Conseil Municipal.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Accord vente parcelles AA57 // AA56

M. le Maire présente un projet de vente d'une parcelle située rue Alfred Songeur à un administré afin d'harmoniser les abords de son habitation (115 m²).

M. Kévin ROUSSEL, adjoint, confirme l'absence de contraintes particulières malgré la présence d'un transformateur, un périmètre de circulation de deux mètres étant prévu autour de celui-ci.

Tarif proposé : 70 €/m², soit 8 050 €.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Vente des parcelles AA57 // AA56 approuvée à l'unanimité. M. le Maire reçoit l'autorisation du Conseil pour engager les démarches administratives.

3. Accord achat parcelle AE55

M. le Maire rappelle la présence d'un droit de préemption autour du cimetière et signale la chute d'arbres présentant un risque pour les concessions.

Dans une optique respectueuse des familles et afin de remédier à d'éventuels dommages, M. le Maire propose l'acquisition de la parcelle AE55 (1 167 m²) au prix de 3 €/m², soit 3 501 €, afin d'assurer la sécurité et d'envisager une extension future du cimetière et des stationnements.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Achat parcelle AE55 accordé à l'unanimité. M. le Maire reçoit l'autorisation du Conseil pour engager les démarches administratives.

4. Modification appellation nom de rue

L'allée du Champs Clos dessert une seule habitation.

Pour harmonisation et simplification postale, M. le Maire propose de rattacher cette adresse à la rue des Jardins Fleuris (12 bis)

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Nouvelle appellation rue approuvée à l'unanimité.

5. Tarifs concessions cimetière

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2019, une révision est proposée par M. Le Maire.

Après concertation du Conseil Municipal :

Concessions cimetière de Maidières		
	Tarifs 2019	Tarifs au 01.01.2026
Concession 30 ans	120 €	180 €
Concession 50 ans	180 €	270 €
Colombarium	1 000 €	1 200 €

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Nouveaux tarifs concessions du cimetière approuvés à l'unanimité.

6. Modification statuts Communauté de Communes (CCBPAM) transfert eau

M. le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes doit intégrer les communes ayant délibéré pour le transfert de la compétence Eau dans ses statuts communautaires. Cinq communes du bassin mussipontain ont transféré la compétence Eau.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 14
- Abstention : 2

→ Modification des statuts communautaires approuvée à la majorité.

7. Modification statuts Communauté de Communes (CCBPAM) transfert assainissement

La même démarche est présentée concernant la compétence Assainissement.

Un échange a lieu sur l'impact tarifaire.

M. le Maire précise que les compétences Eau, Assainissement et GEPU seront gérées au niveau communautaire dès le 1er janvier 2027 via une délégation de service public. Les tarifs futurs ne sont pas encore connus.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 14
- Abstention : 2

Modification des statuts communautaires approuvée à la majorité.

8. Modification statuts Communauté de Communes (CCBPAM) transfert GEPU

M. le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes doit intégrer les communes ayant délibéré pour le transfert de la compétence GEPU dans ses statuts communautaires. Quinze communes du bassin mussipontain ont transféré la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines).

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 14
- Abstention : 2
-

→ Modification des statuts communautaires approuvée à la majorité.

9. Modification baux agricoles

Afin de respecter la législation et dans un but d'harmoniser leurs durées conformément à la législation, M. le Maire propose de reconduire ces baux au 01 octobre 2025 pour un produit final de 3 750€ annuels.

Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Modification des baux agricoles approuvée à l'unanimité.

10. Renouvellement contrat prévoyance commune

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil que le cadre réglementaire prévoit le maintien de salaire d'un agent de la fonction publique durant un arrêt de travail de plus de trois mois. M. le Maire propose le renouvellement du contrat prévoyance pour la période 2026-2031.

La proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Renouvellement contrat prévoyance adopté à l'unanimité.

11. Transfert de crédits

M. le Maire précise que dans la cadre du contrat avec la société pour la gestion du système informatique, il demande une autorisation à procéder à une opération comptable comme suit :

- Transfert de crédits 1 000€ :
 - Du compte 2051 : + 1 000€
 - Au Compte 231: - 1 000€

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Transfert de crédits accordé à l'unanimité.

12. Acceptation chèque AXA

Suite au cambriolage de l'atelier communal, l'assurance AXA propose les versements suivants :

- Un chèque de **3 724,07 €** (vétusté déduite) ;
- Un second versement de **961 €** sera effectué sur présentation des factures.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer l'acceptation du premier chèque.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Encaissement chèque approuvé à l'unanimité.

13. Acceptation facture Poussicats

M. le Maire informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de paiement d'une facture d'un montant de 7,51€, relative à des frais vétérinaires engagés par l'association Poussicats (gestion des chats errants). M. le Maire souligne une problématique de communication avec l'association, propose de procéder au paiement de l'ultime facture et de cesser son soutien.

Cette proposition est soumise à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Paiement facture accepté à l'unanimité.

14. SNI subvention projet

M. le Maire informe l'équipe municipale qu'un adolescent Madiérois participe, encadré par l'association SNI, à un projet d'engagement citoyen avec quinze autres jeunes de 16 à 18 ans. Le projet concerne la création d'un jardin pédagogique, une fresque murale dans une école ainsi qu'une sensibilisation aux enjeux du réchauffement climatique en Tunisie. Afin de conduire son projet, ce jeune Madiérois, avec SNI, émet une demande de participation à sa commune. M. le Maire souligne l'engagement des adolescents et propose à l'ensemble du Conseil de lui accorder une subvention de 150 €.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Subvention au projet d'un Madiérois accordée à l'unanimité.

15. Travaux lavoir

M. le Maire rappelle qu'une subvention communautaire plafonnée à 75 000€ est accordée une fois par mandat à chaque commune disposant d'un projet de mise en valeur d'un bien patrimonial de la commune présentant un intérêt communautaire. L'hypothèse du lavoir situé au centre du village avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal. Afin d'étudier la faisabilité et de proposer le projet à la conférence des maires, deux devis ont été établis : 27 069€ TTC pour la remise en forme de la toiture et 41 095,20€ TTC pour les mêmes travaux en incluant ceux de maçonnerie.

Les échanges des conseillers convergent vers une nouvelle hypothèse, celle de la restauration extérieure de la maison communale adossée à la toiture. Ainsi, fenêtres et façades pourront être étudiées dans une optique d'optimisation des moyens et de redonner une identité visuelle à cette maison.

M. le Maire propose de délibérer sur l'autorisation de présenter tous les devis (toiture, maçonnerie et éventuellement fenêtres et ravalement de façade) à la conférence des maires fin novembre avec le nouveau devis qui sera demandé pour l'ensemble lavoir et maison attenante.

→ Résultat du vote :

- Votants : 16
- Pour : 16

Déposition de la demande de subvention adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

- Vidéoprotection : l'idée d'installer des caméras de vidéoprotection aux entrées et sorties du village ainsi que devant le cimetière est en réflexion avec pour projet de se relier au réseau mussipontain déjà existant. Des appels d'offres seront lancé ainsi que des demandes de subvention à la région et DETR.
- Vente maison Mlle. Verelle : Procédure en cours. Signature de la vente très prochainement.
- Maison sans maître – 11 rue saint Rémy : la commune a procédé à un affichage le 10 septembre 2025 pour une durée de 6 mois. D'un point de vue réglementaire, si aucun héritier se manifeste dans ces six mois, la mairie pourra entamer une procédure d'acquisition. Dans ce cadre « maison sans maître », il n'est pas nécessaire de justifier d'un projet pour acquérir le bien.
- Restructuration de la mairie : le projet est en attente des retours du maître d'œuvre. Cependant, des travaux de fouilles archéologiques seront obligatoires dans la cour interne entre la mairie et la salle des fêtes. Les conseillers municipaux seront bientôt appelés à apporter leur aide pour effectuer le transfert physique des services de la mairie à la salle polyvalente.
- Antenne relai : le tribunal administratif a rendu son jugement défavorable et condamne la commune de Maidières à verser 1 200€ pour le motif qu'un Maire ne doit pas refuser l'amplification des télécommunications dans sa commune. Une déclaration de travaux a été reçu en mairie, avec projet d'habiller l'antenne en arbre fictif.
- Gymnase : en vue de la mise à disposition du gymnase à des associations le temps des travaux de restructuration de la mairie, l'isolation a été réalisé.
- Signalisation dans le village : M. le Maire ainsi que deux adjoints ont fait le tour du village et mobilisent des entreprises afin d'obtenir des devis.
- Ecole primaire : une commande a été passée pour remplacer les quatre portes d'entrées du bâtiment. Les clés des portails extérieurs vont être remplacées et désormais une seule clé sera nécessaire pour ouvrir/fermer les trois portails. Des alarmes anti-intrusion et lutte contre le terrorisme vont être installées.
- Cantine primaire : actuellement, la cantine est limitée à 62 demi-pensionnaires par jour (d'un point de vue réglementation de l'encadrement). Deux animatrices ont été recrutées en remplacement de deux partantes.
- Taxe foncière et TOEMI : Les bases de l'Etat augmentent tous les ans. Le conseil municipal sur proposition du maire n'a pas augmenté la part communale depuis 2022. La taxe TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) est calculée en fonction du montant de la base fiscale (présente sur le récépissé de taxe foncière). La Communauté des Communes met à disposition un simulateur sur son site internet pour connaître du montant de la TEOMI : (<https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/vivre-ici/les-dechets/la-teomi>)
- Dates 2025 à retenir :
 - o **30/10** : Goûter maléfique à 17h30 salle Limacher, à l'occasion d'Halloween.
 - o **11/11** : Cérémonie au monument aux Morts à 10h30 suivie d'un accueil à la salle Limacher.
 - o **14/11** : Réunion publique annuelle à 20h00 au gymnase du village.
 - o **17/11** : Réunion pour la sécurité en partenariat avec le commissariat de >Police
 - o **21/11** : Distribution des bons de Noël à la salle Limacher.

- **29/11** : Distribution des coffrets de Noël au gymnase.
- **05 → 07/12** : 20éne édition du Téléthon de Maidières (initiative privée).
- **Date à venir** : concert de Noël en l'église de Maidières.

Fin de séance : 22h14

Le Maire

Gérard Boyé

La secrétaire de séance

Floriane ANDRE



Floriane Andre

Gérard Boyé